

Procédure de remontée des fonds

Opération Paquets Cadeaux Fêtes de fin d'année 2017

En tant qu'organisateur d'une Opération Paquets Cadeaux en faveur de Handicap International vous êtes **garant de la rigueur de la remontée des fonds** que vous aurez rassemblés à cette occasion. Il est essentiel de bien suivre les instructions ci-après qui assureront **sécurité et transparence financière** à la remontée des fonds :

Quand remonter les fonds ?

Pour les Opérations Paquets Cadeaux qui se déroulent sur plusieurs jours ou plusieurs semaines, nous vous conseillons, par mesure de sécurité, d'effectuer des **dépôts d'espèces réguliers** en banque.

Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'une seule remise en fin d'opération ou de remises régulières, **les fonds recueillis devront nous être parvenus, dans leur intégralité, pour le 30 décembre 2017 au plus tard.**

Comment remonter les fonds ?

⇒ Espèces

Nous avons mis en place une **convention nationale « Cash Compte » avec la Banque Postale**. Cette convention vous permet de déposer les espèces collectées directement sur le compte bancaire de Handicap International en vous rendant dans n'importe quelle agence Banque Postale la plus proche de chez vous / du lieu de votre Opération Paquets Cadeaux en faveur de l'association, et ce, où que vous soyez en France.

Les étapes à suivre :

1. Munissez-vous de la copie de la **convention Cash Compte Handicap International / Banque Postale** que vous pouvez retrouver à tout moment en téléchargement sur <http://www.handicap-international.fr/j-organise> dans l'espace organisateurs.
2. Rendez-vous dans une agence Banque Postale et présentez ce document au guichet
3. Déposez les espèces que vous aurez collectées en ayant pris soin auparavant :
 - . d'avoir disposé les pièces de monnaie dans les rouleaux prévus à cet effet
 - . d'avoir compté le montant total qu'elles représentent
 - . d'avoir complété le **bordereau pré-imprimé** que nous vous avons adressé par courrier et qui sera à remettre au guichet (celui-ci revêt un code qui a été rajouté de façon manuscrite et qui est essentiel pour nous permettre d'identifier la provenance des fonds sur nos relevés bancaires).

Important

Pensez à récupérer **à l'avance** des coquilles d'emballage pour les pièces de monnaie, auprès de l'agence Banque Postale.

⇒ Chèques

Les chèques (qui doivent être **libellés à l'ordre de Handicap International**) ne peuvent et ne doivent pas être déposés selon la même procédure que pour les espèces.

Les chèques devront nous être adressés, par courrier postal, à l'adresse suivante :

Handicap International
Opération Paquets Cadeaux
138 avenue des Frères Lumière
CS 78378 – Lyon Cedex 08

← N'oubliez pas cette indication car énormément de courriers sont reçus au siège, qui comprend de nombreux services !

Nous vous remercions par avance de préciser sur un **papier libre accompagnant votre envoi** l'Opération Paquets Cadeaux dont les chèques proviennent (organisateur - ville – magasin).

⇒ Dans tous les cas...

Dès lors que vous avez effectué une remise d'espèces en banque ou un envoi de chèques, nous vous remercions par avance de **nous en avertir** en adressant un email à agissez@handicap-international.org afin que nous puissions suivre l'ensemble des remontées de fonds.